

NOS RÉF : DBI/OMZ-CIR/n.08\_22

DATE : 07/07/2022

ANNEXE(S) :

CONTACT EVELINE DEPUJDT - TEAMLEAD DATAMANAGEMENT

EMAIL : info.rhmzg@health.fgov.be

Circulaire à l'attention  
du Directeur général,  
du Médecin-Chef  
du chef du département infirmier  
du responsable RHM

OBJET : Planning & information concernant le RHM 2022

Madame, Monsieur, Docteur,

## 1. PLANNING RHM 2022

Comme précisé dans la circulaire du 26 janvier 2022 concernant le planning RHM 2021 (référence: DBI/OMZ-CIR/N 01\_22), les délais de cette période d'enregistrement ont été reportés de six mois. Pour l'enregistrement du RHM 2022, nous prévoyons une phase de transition de sorte que, à partir des données du RHM 2023, nous pourrions à nouveau respecter les échéances régulières reprises dans l'A.R.

Les délais pour le RHM 2022 sont les suivants :

RHM 2022/1	28 février 2023 (au lieu du 30 novembre 2022)
RHM 2022/2	30 juin 2023 (au lieu du 31 mai 2023)

## 2. DATES IMPORTANTES

Vous pouvez dès à présent introduire et contrôler les données de l'année d'enregistrement 2022 via Portahealth. Les nouveaux contrôles et contrôles adaptés du RHM 2022/1 seront quant à eux mis en production dans le courant de mi-décembre 2022 (après l'échéance du RHM 2021/2) afin que vous puissiez commencer à les tester.

Pour le RHM 2022/1, vous pouvez mettre à disposition du SPF tout nouvel envoi sans erreurs bloquantes (sévérité 1) à partir de mi-décembre 2022. Pour le RHM 2022/2, cela peut se faire au plus tard à partir de mi-mars 2023.

L'équipe Datamanagement du service Data & Information Stratégique se tient à votre disposition pour toutes questions ou informations supplémentaires. Vous pouvez nous contacter via la boîte mail générique [info.rhmzg@health.fgov.be](mailto:info.rhmzg@health.fgov.be).

D'avance, je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Tom Van Renterghem  
Chef du service Data & Information stratégique